



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/758
16 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Points 28, 29, 47, 55, 65, 67,
70, 96, 107, 112, 117 et 146
de l'ordre du jour

LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL
DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES
MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES

QUESTION DE CHYPRE

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES EN ASIE DU SUD

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROMOTION DE LA FEMME

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Lettre datée du 14 novembre 1995, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue à Auckland (Nouvelle-Zélande) du 10 au 13 novembre 1995, ainsi que le texte de la déclaration sur le Nigéria et le programme d'action du Commonwealth.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ces textes comme document de l'Assemblée générale, au titre notamment des points 28, 29, 47, 55, 65, 67, 70, 96, 107, 112, 117 et 146 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent

(Signé) Colin KEATING

Annexe I

COMMUNIQUÉ

Introduction

1. Les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Auckland (Nouvelle-Zélande) du 10 au 13 novembre 1995. Sur les 48 pays présents à la Réunion, 33 étaient représentés par leur chef d'État ou leur premier ministre. La Réunion était présidée par le Premier Ministre néo-zélandais, M. James Bolger.

2. Les chefs de gouvernement ont ouvert les débats par un message de félicitations adressé à S. M. la reine Elizabeth II, chef du Commonwealth.

3. Les chefs de gouvernement ont noté avec plaisir le retour de l'Afrique du Sud au sein du Commonwealth en juin 1994 et ont salué chaleureusement le Président Nelson Mandela. Ils ont souhaité la bienvenue au Cameroun, cinquante-deuxième membre du Commonwealth, représenté par son Président Paul Biya.

4. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude à la Nouvelle-Zélande pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui leur ont été offerts, pour l'excellente organisation de la réunion et le talent remarquable avec lequel le Président a conduit les débats.

Examen global

5. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur attachement aux valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration du Commonwealth adoptée à Harare en 1991. Ils ont souligné que la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales étaient interdépendants et complémentaires. Ils ont prié le Secrétariat d'aider les membres à intensifier leurs activités de sensibilisation, d'éducation et de formation dans le domaine des droits de l'homme et de continuer à appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir, de manière globale et complémentaire, la démocratie, une conduite avisée des affaires publiques, le développement durable, la lutte contre la pauvreté et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

6. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé que les droits de la femme étaient des droits fondamentaux et ils ont engagé instamment les États membres à adopter une législation et des stratégies nationales pour favoriser la promotion de la femme conformément aux objectifs, actions et priorités stratégiques adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing. En particulier, ils ont approuvé le Plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement et encouragé les gouvernements à mettre en oeuvre ses recommandations. Ils ont également appelé à la ratification et à l'application des pactes relatifs aux droits de l'homme et des autres instruments internationaux dans ce domaine, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration sur l'élimination de la violence contre la femme.

7. Les chefs de gouvernement se sont à nouveau engagés à accorder une attention particulière aux droits et aux besoins des enfants et à la protection et à la défense de ces droits. Ils ont engagé tous les États à ratifier et à appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant.

8. Les chefs de gouvernement se sont félicités que plusieurs États membres soient passés d'un régime militaire ou d'un gouvernement à parti unique vers une forme représentative de gouvernement et ont engagé les États membres, le secrétariat, l'Association parlementaire du Commonwealth et les autres organisations du Commonwealth concernées à continuer à faire tout leur possible pour aider ces pays à consolider et à renforcer leurs institutions démocratiques.

9. Les chefs de gouvernement ont adopté le Programme d'action de Millbrook sur la Déclaration de Harare.

10. En réponse aux événements survenus au Nigéria, qui constituent une grave violation des principes de la Déclaration de Harare, les États membres du Commonwealth, à l'exception de la Gambie, sont convenus d'exclure temporairement le Nigéria du Commonwealth tant qu'il ne se conformerait pas aux principes énoncés dans la Déclaration de Harare. Ils ont instamment prié le Gouvernement nigérian de prendre immédiatement des mesures concrètes pour adhérer à ces principes et ont offert de lui fournir toute l'assistance technique dont il pourrait avoir besoin pour ce faire. Ils ont demandé la libération de 43 prisonniers accusés d'avoir participé à une tentative de coup d'État, ainsi que la libération du chef Abiola. Enfin, ils ont décidé que si aucun progrès notable n'était constaté dans un délai qui restait à préciser, le Nigéria serait expulsé de l'Association.

11. Les chefs de gouvernement se sont félicités de la réaffirmation, en Sierra Leone, du programme de transition vers la démocratie et de la tenue d'élections au début de 1996. À cet égard, ils ont souligné que la paix et la réconciliation étaient essentielles pour le succès de ce processus et noté avec satisfaction l'aide fournie bilatéralement et multilatéralement par le Commonwealth.

12. Les chefs de gouvernement ont noté que le Gouvernement gambien avait l'intention d'organiser des élections nationales avant juillet 1996 et ils ont offert l'assistance du Commonwealth pour la mise en oeuvre du programme de transition conçu par les autorités gambiennes pour faciliter le rétablissement de la démocratie.

13. Les chefs de gouvernement ont attaché une importance particulière au fait que leur réunion soit organisée l'année du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies et ils ont rappelé que nombre d'entre eux avaient participé à la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale et souscrit à la Déclaration adoptée à cette occasion. Ils ont réaffirmé leur appui à l'ONU en tant qu'instrument essentiel de la coopération multilatérale et principale instance responsable du maintien de la paix, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de la promotion du développement, de l'égalité et de la justice. Tout en se félicitant des réalisations de l'ONU au cours des 50 dernières années, ils se sont à nouveau déclarés convaincus que seule une

adhésion totale aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies pourrait garantir l'efficacité de l'Organisation.

14. Les chefs de gouvernement sont convenus qu'il était essentiel de réformer l'ONU et de lui imprimer un nouvel élan. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'Organisation en précisant le rôle de tous les organismes, organes et organisations des Nations Unies et en les rendant plus complémentaires, en réduisant les doubles emplois et le gaspillage et en encourageant une meilleure gestion, caractérisée par une transparence et une responsabilité plus grandes. Ils sont convenus que les travaux relatifs à la revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social devaient se poursuivre et ont noté que l'Assemblée générale était en train d'examiner le rôle du Conseil de tutelle. Ils se sont félicités que la Déclaration du cinquantième anniversaire appelle à la réforme et à l'élargissement du Conseil de sécurité et ont engagé les États Membres de l'ONU à étudier cette question de manière plus approfondie afin de parvenir à un accord sur les questions clefs sur lesquelles les avis divergent encore.

15. Les chefs de gouvernement ont estimé qu'il fallait d'urgence se pencher sur le problème de la crise financière de l'ONU et ils ont engagé instamment tous les États Membres de l'ONU à s'acquitter de leurs obligations ponctuellement et intégralement, sans conditions.

16. Ils sont convenus que le Commonwealth devait continuer à appuyer et à compléter les travaux de l'ONU. La force du Commonwealth revêt un intérêt particulier dans un monde de plus en plus caractérisé par l'instabilité des États et les conflits qui découlent de l'intolérance ethnique et religieuse. À cet égard, ils se sont félicités des efforts déployés par le Secrétaire général du Commonwealth pour favoriser la paix et la stabilité dans les États membres, à la demande des gouvernements concernés, grâce à des missions de bons offices et à la promotion du développement durable et des valeurs politiques fondamentales. Ils ont reconnu la capacité du Commonwealth de prévenir et régler les conflits et salué les recommandations formulées dans le rapport du Groupe intergouvernemental sur l'avènement d'un ordre humanitaire mondial, intitulé "Vers un monde plus humain". Ils ont prié le Secrétaire général de prendre les mesures de suivi qui pourraient être nécessaires en consultation avec les États Membres.

17. Les chefs de gouvernement ont constaté que l'évolution de la situation internationale et celle de l'opinion publique mondiale favorisaient l'adoption de nouvelles mesures pratiques visant à renforcer la stabilité dans le monde. Ils se sont prononcés en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale comme à l'échelle régionale.

18. Les chefs de gouvernement ont souligné qu'il importait que les États dotés d'armes nucléaires s'emploient, de façon résolue et systématique, à réduire progressivement les armes nucléaires dans le monde jusqu'à leur élimination totale et que tous les États oeuvrent énergiquement en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Ils ont noté que ces engagements étaient au nombre de ceux qui avaient été réaffirmés par les États parties au Traité sur la non-prolifération, qui avait été prolongé indéfiniment lors de la Conférence d'examen et de prorogation.

19. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur inquiétude devant la menace que présentent pour la sécurité les autres armes de destruction massive et devant l'accumulation d'armes classiques qui dépasse les impératifs de légitime défense. Ils ont engagé les pays à ratifier la Convention sur les armes chimiques le plus tôt possible afin qu'elle puisse entrer en vigueur sans délai et ont lancé un nouvel appel au renforcement des dispositions de la Convention sur les armes biologiques. Enfin, ils ont souhaité que l'on prête davantage attention au problème de l'utilisation sans discernement de mines terrestres antipersonnel et ont encouragé les États parties à la Convention sur les armes inhumaines à oeuvrer de manière constructive pour parvenir à des accords sur la maîtrise de ces armes.

20. Les chefs de gouvernement ont salué la décision du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis d'Amérique de signer les Protocoles du Traité de Rarotonga portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud. Ils se sont également félicités de l'adoption par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du Traité de Pelindaba sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Ils ont exprimé l'espoir que les États dotés d'armes nucléaires pourraient accéder aux protocoles pertinents du Traité afin d'en assurer le succès. Ils ont noté avec satisfaction les progrès réalisés par les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Ils se sont déclarés favorables à la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'accords librement conclus par tous les États de la région concernée.

21. Les chefs de gouvernement ont pris note des réactions de colère provoquées dans le monde entier par les campagnes d'essais nucléaires actuellement en cours. L'immense majorité des chefs de gouvernement a condamné ces essais, qui vont à l'encontre de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'exercer la plus grande retenue en matière d'essais afin de ne pas entraver la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, et a appelé à la cessation immédiate des essais.

22. Les chefs de gouvernement ont souligné qu'il était urgent de mener à bien en 1996 les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la conclusion d'un traité interdisant toute explosion expérimentale d'armes nucléaires et toute autre explosion nucléaire. Ils ont estimé que la conclusion d'un tel accord serait de la plus haute importance pour la communauté internationale car elle contribuerait substantiellement à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et les mesures adoptées en vue du désarmement nucléaire mondial, l'objectif final étant l'élimination des armes nucléaires.

23. Rappelant leur communiqué sur Chypre, les chefs de gouvernement se sont à nouveau prononcés en faveur de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la République de Chypre. Ils ont engagé le Conseil de sécurité à agir avec fermeté et à prendre les mesures voulues pour garantir l'application dans les plus brefs délais de toutes les résolutions de l'ONU concernant Chypre, en particulier des résolutions 365 (1974), 550 (1984) et 939 (1994) du Conseil de sécurité. Ils ont souscrit sans réserve à la proposition du Président de Chypre touchant la

démilitarisation de l'île. Ils ont demandé le retrait rapide de tous les militaires et colons turcs de la République de Chypre, le retour en toute sécurité des réfugiés dans leurs foyers, le rétablissement et le respect des droits de l'homme de tous les Chypriotes et le recensement des disparus et se sont déclarés gravement préoccupés par l'arrivée régulière de colons. Profondément déçus que la recherche d'une solution n'ait toujours pas progressé faute de volonté politique de la part des Chypriotes turcs, ils ont réaffirmé qu'ils appuyaient les efforts entrepris par le Secrétaire général de l'ONU pour trouver une solution juste et viable. À ce sujet, ils ont décidé que le Groupe d'action spécial du Commonwealth sur Chypre continuerait à suivre l'évolution de la situation et à faciliter autant que possible les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

24. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé qu'ils appuyaient fermement la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Belize et ont encouragé les manifestations individuelles et collectives de solidarité avec ce pays. Ils ont noté avec satisfaction que le Guatemala et le Belize tenaient des consultations sur l'application des mesures de confiance et encouragé les deux parties à poursuivre et à mener à bien leur dialogue. Ils ont à nouveau prié le Secrétaire général de convoquer le Comité ministériel du Commonwealth sur le Belize selon que de besoin.

25. Les chefs de gouvernement ont rappelé avec enthousiasme les liens étroits que Hong-kong entretient de longue date avec le Commonwealth et souligné l'importance du territoire pour la vitalité économique de la région de l'Asie et du Pacifique et pour la prospérité du monde entier. Ils se sont déclarés convaincus que la réussite de Hong-kong se poursuivrait après le changement de souveraineté en 1997, conformément à la Déclaration commune sino-britannique qui prévoit notamment la primauté du droit et un degré élevé d'autonomie pour ce territoire. Ils souhaitent que, pendant la période de transition, la collaboration sino-britannique s'intensifie dans l'intérêt de Hong-kong.

26. Les chefs de gouvernement ont condamné énergiquement l'agression dont est victime la République de Bosnie-Herzégovine, ainsi que le nettoyage ethnique, les massacres, les agressions, les viols et autres graves atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire qui y ont été commis. Ils ont exprimé l'espoir que les pourparlers de paix en cours à Dayton (États-Unis) permettraient de mettre rapidement fin aux souffrances endurées ces dernières années par les peuples des Balkans. Ils ont appelé toutes les parties à négocier pour éviter la reprise des hostilités, y compris en Slavonie orientale, en Croatie. Ils ont fait valoir la nécessité d'un règlement politique d'ensemble juste et équitable pour la Bosnie-Herzégovine, qui permette des élections libres, régulières et démocratiques, et en garantisse la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale, en préservant pour Sarajevo le statut de ville unie et indivise relevant du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. Ils ont souligné en outre que l'aide internationale était indispensable à la reconstruction et au relèvement du pays, et affirmé qu'en attendant le règlement du conflit, la République de Bosnie-Herzégovine devrait pouvoir exercer son droit naturel de légitime défense. La communauté internationale devrait veiller à donner suite aux travaux du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie de La Haye.

27. Les chefs de gouvernement ont condamné l'assassinat tragique du Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin. Ils ont exprimé l'espoir que cet assassinat n'aurait pas de conséquences fâcheuses sur le processus de paix au Moyen-Orient, qui avait leur plein appui.

28. Les chefs de gouvernement ont pris note de la ferme volonté des pays de la Méditerranée de poursuivre leur action en adoptant des mesures efficaces dans le but de renforcer la sécurité et la coopération dans cette région, et considéré que la Conférence euro-méditerranéenne, qui doit se tenir à Barcelone en novembre 1995, ferait oeuvre utile à cet égard.

29. Les chefs de gouvernement ont à nouveau condamné dans les termes les plus énergiques les actes de terrorisme sous toutes leurs formes, notamment les prises d'otages, négation des droits de l'homme, et menace des plus dangereuses et des plus nocives compromettant l'ordre politique, économique et social d'États souverains. Ils se sont réaffirmés déterminés à lutter contre le terrorisme, individuel, de groupe ou d'État, par tous les moyens possibles, notamment en concluant des conventions qui constituent un cadre juridique sans faille.

30. Les chefs de gouvernement ont jugé encourageantes la reprise économique vigoureuse observée dans de nombreux pays ces dernières années, tout en reconnaissant que cette amélioration n'avait pas touché plusieurs des pays les moins avancés, notamment des petits États vulnérables aux catastrophes naturelles et aux chocs extérieurs. Ils ont souligné qu'il importait de persévérer dans l'application de politiques macro-économiques et structurelles saines, afin de soutenir la croissance dans la justice sociale.

31. Les chefs de gouvernement ont exprimé l'espoir que l'application intégrale des accords issus du Cycle d'Uruguay permettrait de maintenir l'expansion du commerce mondial. Ils ont reconnu que pour certains pays du Commonwealth, notamment ceux qui sont importateurs nets de produits alimentaires et ceux qui bénéficiaient d'un accès préférentiel aux marchés des pays industrialisés, l'adaptation au nouveau système commercial international entraînait des problèmes et la nécessité éventuelle d'une aide pour y faire face. Les chefs de gouvernement ont souligné qu'il importait de veiller à ne pas introduire de nouvelles formes de protectionnisme sous prétexte notamment de normes écologiques et de réglementation du travail.

32. S'agissant de la dette, les chefs de gouvernement ont souscrit aux conclusions auxquelles les ministres des finances du Commonwealth étaient parvenus lors de leur réunion de 1995 à la Jamaïque. Ils se sont félicités en particulier de l'accord réalisé en 1994 sur les conditions de Naples applicables à la dette publique bilatérale, et ont demandé aux pays membres du Club de Paris de les appliquer intégralement. Ils ont demandé en outre que soient pleinement appliquées les conditions de la Trinité-et-Tobago, en particulier l'allègement de 80 % pour les pays les plus pauvres.

33. Les chefs de gouvernement ont accueilli favorablement l'initiative relative à la dette multilatérale, proposée par le Gouvernement britannique à la réunion des ministres des finances du Commonwealth tenue à Malte, en 1994, et mise au point lors de leur réunion de 1995 à la Jamaïque. Compte tenu de cette

initiative, ils ont demandé au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale d'élaborer des propositions constructives où le problème de la dette multilatérale serait envisagé sous tous ses aspects, en tirant pleinement parti des ressources dont ces institutions disposent pour financer une solution. Les chefs de gouvernement ont reconnu que toute proposition de financement d'une réduction de la dette devrait être conçue de telle manière que les pays qui ont continué à assurer régulièrement le service de leur dette ne se trouvent pas pénalisés. Ils ont estimé que le Commonwealth pourrait apporter une contribution intéressante au débat sur la dette aussi bien entre pays débiteurs et pays créanciers que dans le cadre des institutions financières internationales elles-mêmes. Ils ont admis également la validité des préoccupations de certains pays lourdement endettés que leur revenu place dans la tranche inférieure du groupe intermédiaire.

34. Les chefs de gouvernement se sont inquiétés de la désaffectation de certains pays pour l'aide publique au développement, et ont engagé les donateurs à tout mettre en oeuvre, compte tenu des besoins spéciaux des pays les moins avancés et des petits États insulaires, pour fournir des ressources importantes et améliorer la qualité de leur assistance. Ils ont appelé les donateurs à honorer tous les engagements pris lors de la dixième reconstitution des ressources de l'IDA, et à tenir compte lors de la onzième reconstitution des nouveaux demandeurs et de l'élargissement des activités de développement.

35. Les chefs de gouvernement ont souscrit au lancement de l'initiative du Commonwealth pour l'investissement privé, entreprise commerciale dont l'objectif est de mobiliser des investissements à long terme pour l'expansion d'entreprises privatisées ou en cours de privatisation, et pour de petites et moyennes entreprises du secteur privé, en commençant par l'Afrique. Ils ont encouragé les organismes d'investissement intéressés et ceux des pays du Commonwealth à affecter des capitaux à cette initiative. Ils ont estimé que celle-ci devrait être élargie dès que possible aux autres régions des pays du Commonwealth.

36. De l'avis des chefs de gouvernement, il fallait poursuivre la réforme des institutions financières internationales et des organismes de développement des Nations Unies pour réduire le chevauchement inutile des activités et améliorer la cohérence des institutions, leur efficacité et leurs résultats. Reconnaisant que le Commonwealth devait apporter son concours à la réforme, ils ont demandé aux ministres des finances du Commonwealth d'examiner les progrès réalisés lors de leur prochaine réunion.

37. Les chefs de gouvernement ont pris note des vues du Groupe consultatif pour l'environnement des ministres du Commonwealth et encouragé les ministres à poursuivre leur examen périodique de la coopération dans le domaine de l'environnement au sein du Commonwealth. Ils ont convenu que la sylviculture était un domaine où le Commonwealth était en mesure de fournir un apport tout particulier.

38. Les chefs de gouvernement se sont félicités que le Président du Guyana et le Secrétaire général du Commonwealth aient signé un accord pour lancer au Guyana le remarquable programme Iwokrama de protection de la forêt ombrophile, premier élément d'un futur réseau du Commonwealth pour la préservation et la

mise en valeur des forêts tropicales. Ils attendaient avec intérêt la formation rapide d'un groupe de donateurs à l'appui de ce programme.

39. Les chefs de gouvernement ont approuvé le rapport spécial des ministres des finances sur le blanchiment de l'argent, et demandé aux ministres d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations qui y figurent et de leur faire rapport à ce sujet à leur réunion de 1997. Ils ont demandé également aux ministres de la justice d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des autres mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent, et de leur faire également rapport en 1997. Ils ont noté que face à la dangereuse synergie du trafic des drogues, de la criminalité des affaires et du blanchiment de l'argent, toute solution efficace exigerait une ferme volonté politique et de strictes mesures d'ordre législatif et administratif.

Petits États

40. Les chefs de gouvernement ont accueilli favorablement le rapport de la Présidente du Groupe ministériel du Commonwealth pour les petits États, qui s'était réuni un jour avant les chefs de gouvernement, et avaient évoqué notamment les problèmes du développement durable, les incidences de l'adaptation au nouveau système commercial international, et les problèmes de sécurité. Les chefs de gouvernement ont reconnu l'importance d'un organe où débattre les problèmes intéressant les petits États, pris note des priorités arrêtées par ces derniers et des recommandations figurant dans le rapport, et demandé que leur soit donné la suite voulue.

Coopération opérationnelle du Commonwealth

41. Les chefs de gouvernement ont examiné divers aspects de la coopération opérationnelle du Commonwealth, dont ils ont réaffirmé qu'elle était indispensable pour que les États membres bénéficient des avantages de leur statut, et fermement approuvé à cet égard le rapport du Comité plénier. Les chefs d'État ont instamment engagé le Secrétariat à redoubler d'efforts pour dégager des priorités dans les domaines où le Commonwealth est particulièrement bien placé.

Fonds du Commonwealth pour la coopération technique

42. Les chefs de gouvernement ont reconnu l'importance du rôle que joue le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique à l'appui du développement socio-économique des pays membres dans les domaines prioritaires définis dans la Déclaration du Commonwealth adoptée à Harare. Ils ont reconnu les contraintes financières qui pèsent sur le Fonds et convenu d'envisager d'accroître, dans la limite des moyens de chaque pays, les apports de ressources au Fonds.

Réforme de la fonction publique et saine conduite des affaires publiques

43. Les chefs de gouvernement ont approuvé l'initiative du Secrétaire général du Commonwealth intitulée "Towards a New Public Administration" (Vers une administration publique nouvelle), qui avait pour but d'aider les États membres à améliorer les résultats de leur fonction publique. Ils ont également accueilli favorablement le Programme du Commonwealth pour la saine conduite des

affaires publiques, créé par la Nouvelle-Zélande, le Forum des administrations locales du Commonwealth, l'Association du Commonwealth pour l'administration et la gestion des affaires publiques et le Réseau du Commonwealth pour les techniques informatiques.

Les sports dans le Commonwealth

44. Les chefs de gouvernement ont reconnu l'importance du sport pour favoriser la mise en valeur des ressources humaines. Considérant l'apport précieux du Comité de la coopération par les sports de la réunion des chefs de gouvernement, ces derniers ont prorogé le mandat du Comité pour une nouvelle période de quatre ans.

Fondation du Commonwealth

45. Les chefs de gouvernement ont accueilli favorablement le rapport de la Fondation du Commonwealth et approuvé sans réserve le rapport du deuxième Forum des ONG et le document "Non-Governmental Organizations: Guidelines for Good Policy and Practice" (Organisations non gouvernementales : directives sur les orientations théoriques et pratiques). Ils ont exprimé leur soutien à la Fondation et engagé les gouvernements membres à faire tout leur possible, en versant notamment les contributions qu'ils n'ont encore acquittées, pour remédier aux difficultés financières que connaît la Fondation.

Commonwealth de l'enseignement

46. Les chefs de gouvernement ont accueilli favorablement le rapport du conseil d'administration du Commonwealth de l'enseignement et reconnu le rôle important que joue cet organisme. Inquiets de la crise financière dans laquelle il se trouve, ils ont engagé les gouvernements à faire tout leur possible pour accroître dès qu'ils le pourront les ressources qu'ils mettent à la disposition de cet organisme.

Partenariat du Commonwealth pour la gestion des techniques

47. Les chefs de gouvernement se sont félicités de la création du Partenariat du Commonwealth pour la gestion des techniques, coentreprise novatrice des secteurs public et privé, et ont engagé l'un et l'autre à verser des contributions au Partenariat.

Adhésion au Commonwealth

48. Les chefs de gouvernement ont prié le Secrétaire général de créer un groupe intergouvernemental chargé d'examiner les critères d'évaluation des futures demandes d'adhésion au Commonwealth et de fournir des avis sur la question. En attendant, ils ont décidé, à titre exceptionnel, d'accéder à la demande d'adhésion du Mozambique, et d'accueillir chaleureusement ce pays en tant que cinquante-troisième membre du Commonwealth.

Lieu de la réunion de 1997

49. Les chefs de gouvernement ont accepté avec grand plaisir l'offre du Gouvernement britannique d'accueillir leur prochaine réunion, qui doit se tenir en 1997.

50. Les chefs de gouvernement ont remercié le secrétariat des travaux qu'il avait accomplis depuis la réunion de Chypre et rendu hommage en particulier au Secrétaire général pour la manière dont il continuait à diriger les activités du Commonwealth.

Annexe II

DÉCLARATION FAITE À PROPOS DU NIGÉRIA PAR LES CHEFS DE
GOUVERNEMENT DU COMMONWEALTH LORS DE LEUR SÉMINAIRE
À MILLBROOK (QUEENSTOWN)

La déclaration suivante a été publiée aujourd'hui à Millbrook, Queenstown (Nouvelle-Zélande) par M. Jim Bolger, Premier Ministre néo-zélandais et Président de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth :

À la suite des événements survenus au Nigéria qui constituaient une grave violation des principes énoncés dans la Déclaration du Commonwealth adoptée à Harare, les chefs de gouvernement du Commonwealth, à l'exception de ceux de la Gambie et des Îles Salomon, sont convenus d'exclure temporairement le Nigéria du Commonwealth tant qu'il ne se conformerait pas aux principes de ladite déclaration. Ils ont instamment prié le Gouvernement nigérian de prendre immédiatement des mesures concrètes pour adhérer à ces principes et ont offert de lui fournir toute l'assistance technique dont il pourrait avoir besoin pour ce faire. Ils ont également demandé la libération des 43 prisonniers actuellement détenus pour avoir participé à une prétendue tentative de coup d'État ainsi que la libération du chef Abiola. Ils ont en outre décidé que si aucun progrès notable n'était constaté pour remplir ces conditions dans un délai restant à préciser, le Nigéria serait expulsé de l'Association.

Un porte-parole du Commonwealth a ensuite annoncé à Millbrook que les Îles Salomon ne s'opposaient plus à l'exclusion temporaire du Nigéria du Commonwealth et s'étaient jointes aux autres membres pour soutenir la déclaration faite par M. Jim Bolger.

Annexe III

PROGRAMME D'ACTION DU COMMONWEALTH ADOPTÉ À MILLBROOK POUR
DONNER SUITE À LA DÉCLARATION DU COMMONWEALTH DE HARARE

1. Nous nous sommes engagés en 1991 à Harare à défendre et promouvoir les valeurs politiques fondamentales de l'Association, à savoir la démocratie, les mécanismes et institutions démocratiques adaptés aux réalités nationales, les droits de l'homme fondamentaux, l'État de droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi qu'un gouvernement juste et honnête. Nous sommes également convenus de promouvoir le développement socio-économique compte tenu de son importance pour la plupart des pays du Commonwealth. Au cours de notre séminaire à Millbrook, nous avons décidé d'adopter un Programme d'action du Commonwealth en vue de mieux honorer des engagements figurant dans la Déclaration du Commonwealth adoptée à Harare. Ce programme comprend trois parties :

- i) Promotion des valeurs politiques fondamentales du Commonwealth;
- ii) Promotion du développement durable; et
- iii) Promotion du consensus.

I. PROMOTION DES VALEURS POLITIQUES FONDAMENTALES DU COMMONWEALTH

A. Mesures de soutien aux mécanismes et institutions permettant de mettre en oeuvre les principes adoptés à Harare

2. Le Secrétariat du Commonwealth devrait se doter de moyens accrus de dispenser des conseils, une formation et d'autres formes d'assistance technique aux gouvernements afin de promouvoir les valeurs politiques fondamentales du Commonwealth, et notamment :

- Aider les institutions concernées à se doter des capacités voulues puis à les renforcer;
- Apporter une assistance en ce qui concerne les questions constitutionnelles et juridiques, notamment le choix de modèles et la mise sur pied de programmes de démocratisation;
- Apporter sa collaboration dans le domaine électoral, notamment en mettant en place des mécanismes électoraux indépendants ou en renforçant ceux qui existent déjà, en offrant une éducation civique et électorale, en élaborant des codes de conduite et en donnant des conseils pour l'inscription des électeurs;
- Surveiller le déroulement des élections, notamment des élections partielles et locales selon le cas, à la demande des gouvernements membres concernés;

- Renforcer la primauté du droit et promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire en facilitant les échanges entre responsables et en les formant;
- Fournir l'appui administratif nécessaire à une conduite avisée des affaires publiques, en particulier dans le domaine des réformes de la fonction publique; et
- Mener d'autres activités en collaboration avec l'Association parlementaire du Commonwealth et d'autres organismes, afin de renforcer l'esprit démocratique et l'efficacité des pratiques parlementaires.

B. Mesures à prendre face à des violations
des principes adoptés à Harare

3. Lorsque l'on jugera qu'un pays membre commet une violation flagrante de la Déclaration du Commonwealth adoptée à Harare, et notamment en cas de renversement inconstitutionnel d'un gouvernement démocratiquement élu, il conviendra de prendre les mesures voulues pour que ce pays soit informé de la préoccupation de tous les pays du Commonwealth à cet égard et d'encourager un retour à la démocratie dans des délais raisonnables. Il faudra notamment :

- i) Faire en sorte que le Secrétaire général du Commonwealth déclare publiquement et immédiatement que l'ensemble de l'Association désapprouve toute atteinte de ce type aux principes de Harare;
- ii) Prie le Secrétaire général de se mettre rapidement en rapport avec le gouvernement de facto, avant d'entreprendre une mission de bons offices et de fournir l'assistance technique voulue pour faciliter le rétablissement dès que possible de la démocratie;
- iii) Encourager les pays membres, notamment ceux de la région concernée, à entreprendre des démarches bilatérales à la fois pour exprimer leur désapprobation et pour le souhait de voir la démocratie rétablie dans les meilleurs délais;
- iv) Désigner un envoyé ou un groupe de représentants de haut niveau du Commonwealth s'il s'avère, à l'issue des contacts pris par le Secrétaire général avec les autorités compétentes, que cette solution est susceptible de renforcer la mission de bons offices du Commonwealth;
- v) Fixer un délai ne pouvant dépasser deux ans pour le rétablissement de la démocratie s'il n'existe pas d'institutions permettant la tenue d'élections, par exemple, dans un délai de six mois au maximum;
- vi) Avant le rétablissement de la démocratie, exclure le gouvernement concerné de toutes les réunions au niveau ministériel du Commonwealth et notamment de la Réunion régionale des chefs de gouvernement du Commonwealth;

- vii) Exclure temporairement le pays de toutes les réunions du Commonwealth et lui refuser toute assistance technique si des progrès acceptables ne sont pas constatés au bout de deux ans; et
- viii) Envisager l'adoption par tous les États membres d'autres mesures bilatérales et multilatérales appropriées (par exemple limitation des contacts directs entre gouvernements, prise de mesures personnalisées; restrictions commerciales; et, dans des cas exceptionnels, exclusion de l'Association) afin de convaincre le gouvernement concerné de changer de politique, au cas où celui-ci déciderait de quitter le Commonwealth et/ou continuerait de porter atteinte aux principes de la Déclaration du Commonwealth adoptée à Harare, même au bout de deux ans.

C. Mécanisme d'application des mesures adoptées

4. Nous avons décidé d'établir un Groupe d'action ministériel du Commonwealth chargé de l'application de la Déclaration du Commonwealth adoptée à Harare afin de remédier au problème que constituent les violations graves ou systématiques des principes qui y sont énoncés. Le Groupe sera convoqué par le Secrétaire général et se composera des ministres des affaires étrangères de huit pays et, éventuellement, d'un ou de deux autres représentants ministériels des pays de la région concernée. Il incombera au Groupe de déterminer la nature de la violation et de recommander les mesures que devra prendre collectivement le Commonwealth pour rétablir la démocratie et un gouvernement constitutionnel dans les meilleurs délais.

5. Nous examinerons tous les deux ans la composition, le mandat et le fonctionnement du Groupe.

II. PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6. Nous réaffirmons que le Commonwealth doit continuer de contribuer à la promotion du développement et de l'alphabétisation et à l'élimination de la pauvreté, en particulier dans la mesure où femmes et enfants sont concernés. Afin de renforcer ses capacités dans ce domaine, nous sommes convenus de prendre les mesures suivantes :

- i) Rendre le Secrétariat mieux à même d'entreprendre des activités de développement en contribuant à ses divers fonds, notamment en ramenant les ressources du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique à leur niveau de 1991/92 en valeur réelle; et fournir des ressources suffisantes au Commonwealth de l'enseignement et à la Fondation du Commonwealth;
- ii) Favoriser l'accroissement des investissements en faveur des pays en développement membres en mettant en place des programmes comme Commonwealth Private Investment Initiative (Initiative du Commonwealth en faveur des investissements privés);
- iii) S'efforcer de mieux aider les pays surendettés et promouvoir les flux financiers multilatéraux aux pays en développement accordés à des

conditions de faveur et, notamment, préconiser la création de mécanismes nouveaux et novateurs d'allégement de la dette multilatérale, tel que celui qu'a proposé le Chancelier de l'Échiquier britannique lors de la Réunion des ministres des finances du Commonwealth qui a eu lieu à Malte en 1994, et en d'autres occasions par la suite;

- iv) Soutenir les efforts déployés par le Secrétariat pour que davantage de pays du Commonwealth adoptent des programmes d'auto-assistance ayant déjà fait leurs preuves et demandant aux organisations non gouvernementales et autres de jouer le rôle de catalyseur afin d'amener les populations à se mobiliser dans la lutte contre la pauvreté;
- v) Appuyer les efforts faits par les petits États insulaires en développement pour atténuer les effets sur leur développement de la modification de l'environnement, des catastrophes naturelles et de l'évolution du système commercial international;
- vi) Lutter contre le VIH/sida, qui menace une grande partie de la jeunesse de nombreux pays, notamment parce qu'il faut, pour exploiter efficacement les possibilités économiques, disposer d'une population en bonne santé et instruite; et fournir davantage de fonds au Southern Africa Network of AIDS Organisations (SANASO) (Réseau d'organismes de lutte contre le sida en Afrique australe) pour la reconstitution de ses ressources de base ainsi qu'à l'UNICEF pour ses projets en Afrique australe.

III. PROMOTION DU CONSENSUS

7. Nous sommes convaincus que le Commonwealth, de par sa portée mondiale et son expérience unique en la matière, est à même d'aider les membres de la communauté internationale à réduire les divergences de vues qui traditionnellement les séparent sur des questions précises. En conséquence, nous sommes convenus que le Commonwealth pourrait jouer un rôle plus important dans la recherche d'un consensus sur les problèmes mondiaux, notamment :

- i) En se servant de l'appartenance de ses membres à diverses organisations régionales et de leur participation à des réunions internationales pour promouvoir le consensus auquel ils sont parvenus au sein du Commonwealth;
- ii) En mettant éventuellement sur pied des missions spéciales chargées de promouvoir les positions consensuelles adoptées par le Commonwealth et de favoriser un consensus plus large sur des questions intéressant tout particulièrement la communauté internationale; et
- iii) En organisant, pour les pays du Commonwealth, des consultations à la fois officielles et officieuses en marge des réunions des organismes internationaux afin de parvenir à un consensus sur les grands problèmes de l'heure.